



CR Réunion Valserhône du 9 février 2026

Présents :

Mairie de Valserhône :

Patrick PERREARD, Adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique

Gilles ZAMMIT, Adjoint à la voirie et aux réseaux divers

Nabyl SAIDI, Directeur mutualisé Urbanisme, stratégies opérationnelles et mobilités – Terre Valserhône l'Interco

Delphine CHARBONNEL, Chargée de mission mobilités et aménagement du territoire

Michel SEGUY, Directeur de la sureté intercommunale

APICY :

- Catherine MULTARI / François MAURY / Gautier PREAUX / Michel SURO, membres du bureau APICY

Doubles-sens cyclables

APICY rappelle sa position : le principe du déploiement du double sens cyclable est qu'il soit déployé sur l'ensemble du périmètre afin que le double sens cyclable soit perçu par les automobilistes comme le nouveau régime de fonctionnement dans toutes les rues. C'est une des conditions du bon fonctionnement et de la compréhension du dispositif par les usagers. De ce fait, les exclusions de rues doivent être vraiment ciblées et dûment justifiées par une situation dangereuse réelle (rue étroite avec virage voire pente en plus).

La mairie souhaite étaler le passage en double-sens cyclable dans la durée, au gré des réfections de chaussées dans les rues à sens unique et selon le schéma cyclable défini. Elle pourra se baser les plans de recollement existants pour voir si la largeur est

compatible pour chacune des rues où le passage en double-sens cyclable est demandé par APICY.

G. ZAMMIT nous informe que la Rue Lamartine va en partie faire l'objet d'une réfection et le double sens cyclable sera à cette occasion étudié. Le stationnement va changer de côté pour mieux permettre la circulation. Au n°12 (au droit du groupe scolaire Marius Pinard), les balises J11 sont présentes pour habituer les usagers et sécuriser la bande cyclable à contre-sens; selon M. ZAMMIT, il n'est pas possible de la barrer au moment des sorties de l'école Marius Pinard car il n'y aurait pas d'itinéraire bis.

La ville vient d'acquérir une partie du foncier utile à l'aménagement du quartier autour de la gare et des voies SNCF au sein duquel traversera un axe cyclable structurant en parallèle à la Rue Lafayette, mais cet axe serait possiblement accessible aux voitures aussi. La jonction avec le rond-point du pont de Savoie par l'impasse de Vouvray n'est pas encore étudiée.

Selon G. Zammit et P. Perréard, les rues de la République et de la Fayette ne peuvent pas être à double-sens cyclable actuellement à cause de la largeur des routes, de la nature et du volume de trafic journalier (passage de lignes de bus régulières). G. ZAMMIT ne considère pas l'intérêt de mettre en double sens cyclable les rues à sens unique qui comportent des rues parallèles en sens opposé. APICY rétorque que c'est toujours aux usagers du vélo ou de la trottinette électrique de faire l'effort d'allonger leur parcours.

La rue Lafayette est à minimum 4m de largeur. Au numéro 65 où le barreau s'arrête il faudrait un cédez le passage aux vélos. Avant toute disposition, la mairie propose de refaire un comptage pour être sûr de la situation de circulation (dernier à 7600 véhicules/jour en 2022).

Les représentants d'APICY et de la mairie sont d'accord sur le fait que la Rue Zephirin Jeantet fait partie des axes prioritaires à traiter comme axe privilégié pour les trajets quotidiens Gare–Centre-ville. Il existe toutefois une traversée à traiter de manière sécurisée au croisement de la Rue Lafayette, (possibilité de passer par le zebra avec un marquage supplémentaire ou bloc sur ce zebra sinon par le trottoir à aménager).

La ruelle des Arts serait à passer en double-sens pour pouvoir monter à la gare en évitant la rue Paul Painlevé. Les élus proposent de rejoindre cet accès depuis la place V. Bérard par la rue Pingon et la rue Francis, au lieu d'une jonction directe en contre sens cyclable rue de la République. APICY insiste pour mettre en place un double-sens cyclable dans la rue de la République depuis la place Victor Bérard jusqu'à la ruelle des arts, car le trajet proposé par la mairie rallonge considérablement le trajet jusqu'à la gare pour les cyclistes, trottinettistes venant de Coupy.

Pour information, la rue Paul Painlevé comptait 10 174 passages/jour en 2022, circulation qui est très dangereuse pour les mobilités actives.

Rue de la Filature/Berlioz en sortant depuis le parking, il est interdit de tourner à droite car la rue est à sens unique. APICY propose de la passer en “sauf cyclistes”. Attention cependant à l’aménagement, notamment bordures, qui restreignent cette possibilité, en engageant le gabarit de la voie.

Rue Pingon, APICY évoque la possibilité d’autoriser le passage vélo sur le trottoir le long de la Valserine pour rejoindre Coupy. Un aménagement au débouché, côté pont de Coupy sera nécessaire.

Autres points évoqués

La zone de rencontre rue de la Pierre est à revoir selon APICY car la route de Lancrans est très dangereuse. La D16C est limitée à 50km/h; APICY demande qu’elle passe à 30km/h car il existe un arrêt de bus scolaire, non-aménagé mais qui regroupe 15 enfants matin et soir (ainsi que les parents). Au 96 rue de la pierre (carrefour avec D991) APICY propose qu’un passage vélo soit aménagé à travers l’îlot, dans le sens de la montée, afin de sécuriser l’insertion des cycles sur la D991 (la mairie doit s’assurer de la question de la propriété de la parcelle). Ce point sera à étudier avec les services du Département.

APICY signale que le feu de la voie du tram a un problème de réglage car il ne détecte pas les cyclistes et motos (idem au croisement Lafayette Bertola). Un panneau M12 a minima serait utile. Quand c’est une Départementale il faut l’accord du département nous indique la mairie.

Le feu de Coupy ne fonctionne plus qu’en clignotant, il peut être enlevé car le carrefour est géré par des cédez-le-passage.

Aux Étournelles il n’est pas possible d’aménager des traversées piétonnes sur la D991 car la zone est située hors agglomération (le Département, gestionnaire de voirie dans ce cas, n’est pas favorable à cet aménagement pour des raisons de sécurité). Il faut attendre d’être en agglomération pour que le pouvoir de police du maire s’applique et qu’il puisse choisir d’aménager du linéaire. La mairie veut déplacer les entrées d’agglomération qui le nécessitent comme celles de Chatillon et APICY peut faire des suggestions.

APICY propose de passer en chaudière la D991 entre le carrefour des Étournelles et l’entrée de village si cette zone est “en agglomération”. Cela permettrait d’avoir une continuité d’aménagement cyclable entre la rue de la Poste et la voie verte jusqu’à Vouvray.

Chemin de Beauséjour il y a eu un marquage à chaque entrée de zone de rencontre, mais APICY demande de refaire un marquage au sol "zone de rencontre 20km/h" tous les 50m. La bande piétonne n'a pas lieu d'être, APICY suggère de mettre en place des panneaux explicatifs qui signalent le principe de la zone de rencontre (exemple du panneau photographié à Brioude et envoyé à D. Charbonnel). La même remarque est faite pour la rue Lamartine, entre la place Carnot et le groupe scolaire. De la pédagogie est nécessaire.

La mairie a inscrit au projet d'Agglomération du Grand Genève PA5 la création d'un tunnel supplémentaire sous le pont des Lades qui permettrait de créer une voie vélo/piéton pour rejoindre le parking. APICY propose de rajouter dans le projet une passerelle piétonne entre le chemin des Lades et le chemin de Beauséjour, vu la dangerosité de traverser la route de Vouvray, juste après le pont. La municipalité a exprimé son scepticisme sur cet ajout (ouvrage supplémentaire onéreux).

APICY doit transmettre des idées à l'association CICLABLE qui regroupe les associations de l'agglomération genevoise pour le PA6, donc elle souhaiterait être renseignée sur les propositions de la mairie lors des PA précédents pour avoir l'historique. La thématique mobilité est arrivée avec le PA4 par les voies cyclables de rabattement vers la gare.

APICY demande d'avoir des arceaux de stationnement pour les vélos aux Étournelles, de remplacer les rateliers (qui fixent les vélos que par la roue avant et ne permettent pas une bonne sécurisation contre le vol) notamment à la piscine VALSEO, au Lycée.

VLS

Terre Valserhône l'Interco fait part d'une bonne utilisation des VLS, jusqu'à présent pas de dégradation majeure.

La société B2ebike gestionnaire d'OOWI passe 1x par semaine et re-dispatche les VLS s'il y en a trop au même endroit. 10 vélos qui avaient été laissés en stock ont été rajoutés.

Voitures en autopartage

Pas encore de retour sur l'utilisation des voitures en autopartage Citiz.

Fin de la réunion à 18h.